PLANS D'ACTIONS GAF

2024-2025

MODALITES D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT POUR PARTICIPATION AUX ACTIONS DU PAS SAISON 2024-2025

Les engagements aux différentes actions du PAS pour la GAM, la GAF, la GR, le Trampoline se feront par l'intermédiaire du logiciel ENGAGYM.

Ils devront être réalisés **15 jours avant l'action dernier délai (voir plus pour les stages régionaux)**. Les dates des actions étant connues à l'avance il est demandé aux clubs d'être vigilants et de se mettre des alertes afin de respecter les dates butoirs (engagement & paiement). **Les gymnastes ne pourront pas participer aux actions s'ils sont hors délai d'engagement et de paiement.**

La participation aux actions étant dorénavant payantes, les règlements pour chaque action se feront par l'intermédiaire également du logiciel ENGAGYM.

Le délai de paiement pour payer l'action : 5 jours avant l'action (ex : pour une action le samedi / dimanche : paiement le lundi)

- Action journée 15 € par gymnaste
- Participation hébergement 20 € / nuitée / gymnaste

En cas d'absence à un regroupement il sera demandé un certificat médical afin d'être remboursé des sommes engagées par le club.

EQUIPE TECHNIQUE

Responsable P.A.S Région : Karine DEGRET – Coordonnatrice ETR

Responsable P.A.S GAF Régional : Karine DEGRET – CTS – Responsable Performance GAF

Référents techniques : Jade GOMEZ – Eva MARTIN – Séverine MEURISSE – Cédric GUILLE

Assistante technique régionale chargée de la logistique : Sabrina MELERO – CR REGION SUD

1. PLAN D'ACTION P.A.S

Filière P.A.S

- **Gymnastes concernées : 2014/2015/2016**

Calendrier des regroupements :

- **15/09/2024** : Tests physiques nationaux + entraînement programme RERJ
  - Ouvert aux gymnastes qui n'étaient pas dans le collectif « Avenir » la saison précédente
  - Prérequis :
    - Pour les 2014/2015 : présentant au minimum les éléments du niveau 3 à chaque agrès bien maîtrisés
    - Pour les 2016 : présentant au minimum les éléments du niveau 2 aux barres bien maîtrisés et les éléments du niveau 3 réussit ou en cours d'acquisition au saut, poutre et sol.
- **29/09/2024** : Test physiques nationaux + entraînement programme RERJ
  - Ouvert aux gymnastes du « Collectif Avenir » 2023/2024

Sélection et préparation des RERJ/REN :

- **13/10/2024 : Test compétitif programme RERJ/REN**
  - Ouvert aux gymnastes retenues suite aux regroupements précédents (15/09 et 29/09)
  - Constitution du collectif RERJ/REN + « Avenir »
  - Pour envisager de participer à la REN les gymnastes doivent faire au moins 2 points de plus que les minimas, ou s'en rapprochant, à ce test.
- **10/11/2024 : Entraînements préparation RERJ/REN « Collectif RERJ/REN »**
  - Ouvert aux gymnastes retenues dans le collectif
- **24/11/2024 : Entraînements préparation RERJ/REN « Collectif RERJ/REN »**
  - Ouvert aux gymnastes retenues dans le collectif
  - Annonce de la composition de l'équipe et des individuelles qui participeront à la REN.
- **06 et 07 ou 07 et 08/12/2024 : RERJ/REN (Lieu non connu)**

Stratégie Régionale équipe RERJ et REN envisagée :

  - Les gymnastes qui seront proposées à la REN nées en 2014 et 2015 peuvent remplacer une gymnaste de l'équipe qui serait blessée, dans ce cas le choix des programmes à présenter se fera en concertation avec l'ETR en fonction de la stratégie adoptée pour l'équipe.
  - Sur le plateau de compétition lors de la revue d'effectif nous définirons ensemble l'encadrement ETR de l'équipe en fonction des gymnastes qui la compose.

- **21, 22, 23/02/2025 Stage régional d'hiver**
- **11/05/2025 : Entraînement « Collectif Avenir »**
- **08/06/2025 : Entraînement « Collectif Avenir »**
- **Du 04 au 07/07/2025 : Camp d'été « Collectif Avenir »**

Filière Pré-P.A.S

Gymnastes concernées : 2017/2018

Prérequis :

- 2017 : Maîtrise des éléments du niveau 2 du programme 7-9 ans minimum à chaque agrès au moment du premier regroupement
- 2018 : pas de prérequis technique – mais ayant un profil pour la gymnastique de performance

Calendrier des regroupements :

- **1 regroupement de 3h le matin par département :**
    - **12/01/2025 : département 13**
    - **19/01/2025 : département 84 et 06**
    - **26/01/2025 : département 83**

- **19 et 20/04/2025 :**
    - 1 regroupement régional avec les gymnastes retenues lors des regroupements départementaux.
    - Gymnastes nées en 2017 en priorité + les 2018 les plus matures
    - 1 nuitée à prévoir
    - 2 groupes seront constitués :
        - 1 groupe avec les plus avancées techniquement et qui présentent un profil Elite
        - 1 groupe avec celles qui ont besoin de plus de temps pour maitriser certains éléments techniques

2. PLAN D'ACTION PERFORMANCE

Filière performance :

- Créer encore plus d'émulation entre les gymnastes et les clubs sur la région.
- Ouvrir aux gymnastes nées en 2013 et avant, ayant participé aux championnats de France nationale A la saison précédente.
- Limiter l'effectif à 20 gymnastes environ (+ ou – 5)
- Nous proposons 2 stages de 2 journées entières :
    - **04 et 05/01/2025**
    - **12 et 13/04/2025**
- **Objectifs :**
    - Continuer le suivi des gymnastes qui sortent du PAS
    - Prolonger et renforcer la dynamique de concurrence saine qui s'est installée tout au long du cycle passé
    - Accompagner au plus près les gymnastes qualifiées en Elite
    - Se préparer à la mise en place d'un collectif Espoir Région SUD.

3. DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2023/2024

PRISES EN CHARGE

Responsables P.A.S REGION :
Karine DEGRET – Gilles DEMURGET
(Nuitées + repas - frais de déplacement)

Référents Techniques territoriaux P.A.S :

- Jade GOMEZ - Cédric GUILLE - Eva MARTIN - Séverine MEURISSE

(Vacations + frais de déplacement + nuitées + repas)

- Actions sur les territoires de proximité départementaux : frais de déplacement et vacations pour les référents techniques territoriaux PAS organisateurs des actions.

Assistante technique régionale chargée de la logistique :

Sabrina MELERO – Comité Région Sud – (Frais de déplacement + repas + nuitée)

Entraineurs gymnastes : nuitées + repas (pour les stages régionaux) à raison d'un entraîneur par club, frais de déplacement à la charge des clubs.

PARTICIPATION FINANCIERE CLUBS

Tarif journalier : 15 € / gym / jour / regroupement

Participation à l'hébergement : 20 € / nuitée
Pour tout forfait déclaré 10 jours avant l'action, les droits d'engagement ne seront restitués que sur présentation d'un certificat médical.